



## UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LA CORÉE OCCASIONS D'INVESTISSEMENT

---

En 2005, le Canada était un exportateur net d'investissements, les Canadiens étant à l'origine de 465 milliards de dollars en investissements dans les marchés étrangers et les investissements étrangers directs (IED) au Canada, qui s'élèvent à 416 milliards de dollars. L'investissement joue un rôle de plus en plus important dans l'économie canadienne.

Les investissements des Canadiens à l'étranger offrent un meilleur accès aux marchés, aux technologies et à l'expertise des pays étrangers, et ils augmentent la compétitivité des entreprises canadiennes. L'investissement étranger direct est avantageux pour le Canada, car il stimule la croissance économique, crée de nouveaux emplois, offre de nouvelles technologies et accroît la compétitivité dans l'économie canadienne. En outre, l'investissement bilatéral favorise les échanges bilatéraux en renforçant les liens économiques entre les pays, puisque les investisseurs canadiens à l'étranger achètent de fournisseurs canadiens des produits et des services liés à l'investissement.

### **La Corée est un important partenaire d'investissement pour le Canada**

La Corée est actuellement un important partenaire d'investissement asiatique, à la fois à titre de destination pour l'investissement direct canadien à l'étranger (IDCE) et à titre de source d'investissement direct provenant de l'étranger (IED) :

- En 2005, l'IDCE en Corée était de 779 millions de dollars, ce qui fait de la Corée la 30<sup>e</sup> destination de l'IDCE en importance dans le monde. Également en 2005, l'IED coréen au Canada était de 364 millions de dollars, ce qui établit la Corée au 23<sup>e</sup> rang de nos sources d'IED.
- Parmi les exemples d'investissements coréens au Canada, citons les [270 millions de dollars américains investis](#) par la *Korea National Oil Corporation* (KNOC) dans un projet de sables bitumineux en Alberta, et les [34 millions de dollars canadiens](#) investis par *Seoul City Gas* dans des projets d'exploration et de production de gaz et de pétrole.
- Les principaux investisseurs canadiens en Corée sont [Magna International](#), [Bombardier Transport](#), [Novelis Inc.](#) et [Nortel Networks](#).



---

### **Comment le Canada pourrait-il bénéficier d'un accord de libre-échange avec la Corée?**

Malgré une large libéralisation du régime d'investissement coréen et les conditions favorables offertes aux investisseurs étrangers dans certaines circonstances, ceux-ci estiment que certains aspects de l'environnement d'investissement en Corée posent encore des difficultés. Les règles d'investissement d'un accord de libre-échange (ALE) reposant sur le modèle d'accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE) du Canada, offriraient aux investisseurs canadiens davantage de stabilité et de protection pour leurs investissements. De plus, la transparence du régime de réglementation auquel font face les investisseurs pourrait également être améliorée dans le chapitre sur l'investissement d'un ALE. Les accords d'investissement et les ALE ratifiés antérieurement par la Corée laissent prévoir que le Canada pourrait s'attendre à obtenir un accord de haut niveau, comportant des engagements en matière de non-discrimination, de normes minimales de traitement, d'expropriation, d'exigences d'exécution, de transferts des capitaux et de règlement des litiges entre les investisseurs et l'État.

Par conséquent, un ALE permettrait de régler les difficultés que rencontrent les investisseurs. Il protégerait ces derniers contre la discrimination tout en leur garantissant un traitement juste et équitable ainsi qu'une protection et une sécurité totales, conformément aux principes du droit international. Un ALE garantirait également le transfert sans frais des capitaux reliés à un investissement, protégerait contre l'expropriation sans une indemnisation adéquate et applicable, et fournirait un accès à l'arbitrage international pour le règlement des conflits. Grâce à la promotion de la bonne gouvernance (p. ex., le respect des règles de loi et la transparence), un accord de libre-échange aiderait à influencer le développement de lois nationales et mènerait, de façon générale, à un meilleur climat d'investissement en Corée. Des engagements réciproques plus puissants entre le Canada et la Corée favoriseraient l'accroissement des flux d'investissement bilatéraux.

Les entreprises canadiennes peuvent tirer profit du plan de la Corée afin de s'établir en tant que centre régional de services commerciaux en Asie du Nord-Est. En 2002, la Corée a révélé son intention de devenir un centre de logistique régional et de servir de plaque tournante d'affaires pour les services à forte valeur ajoutée (fonctions de siège social, commerce, finance, TI, conception, R-D, loisirs et tourisme). Le plan consiste à définir trois zones franches économiques autour de l'aéroport international de Incheon et des ports de Busan et de Gwangyang. Ces zones seront dotées d'infrastructures à la fine pointe de la technologie (ponts, autoroutes, chemins de fer, ports, services publics, communications, TI) et d'un contexte commercial évolué<sup>1</sup>, qui pourraient permettre de conquérir les investisseurs canadiens.

---

<sup>1</sup> Source: [http://www.unctad.org/en/docs/wir2004\\_en.pdf](http://www.unctad.org/en/docs/wir2004_en.pdf)